



**LA PÉRIODE DES TRAVAUX**

**EN COURS D'EAU**

**SE TERMINE**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides, des travaux de restauration des milieux aquatiques ont été réalisés au cours de l'automne et de l'hiver 2024-2025.

Au total, sur l'ensemble du territoire du SYGRAL, 15 sites "rivière" ont fait l'objet de travaux de restauration hydromorphologique et sont localisés sur la Gimone et ses affluents ainsi que sur la Tessonne et le Lambon dans le Tarn-et-Garonne.

Afin de limiter les impacts des travaux sur les milieux, les travaux en cours d'eau se déroulent sur la période automnale/hivernale, à savoir entre septembre et fin février.

2

**PPG EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE**

3

**PPG EN PHASE D'ÉLABORATION**

Chaque secteur géographique dispose d'un budget annuel pour les travaux de 80 000€ à 100 000 € (subventions comprises). Lors de la tranche 2024, les travaux ont consisté à :

- aménager des passages à gué pour améliorer la continuité piscicole ;
- apporter des galets/graviers (recharge granulométrique) dans le lit des cours d'eau pour reconstituer un matelas alluvial et diversifier les écoulements ;
- abattre des peupliers hybrides sur des secteurs à forte densité ;
- planter des arbres et arbustes adaptés au bord de cours d'eau (aulne, frêne, sureau, ...) ;
- intervenir ponctuellement pour retirer des embâcles sur des zones à enjeux.

Pour la réalisation des travaux lourds, des entreprises sont mandatées tandis que les plantations sont réalisées en interne par les agents du SYGRAL.

Quelques exemples de travaux sont présentés en photos ci-après.

#### Abattage de peupliers - Gimone à Avensac (32)



#### Aménagement passage à gué - Lambon à Verdun-sur-Garonne/ Saint-Sardos (82)



Avant travaux

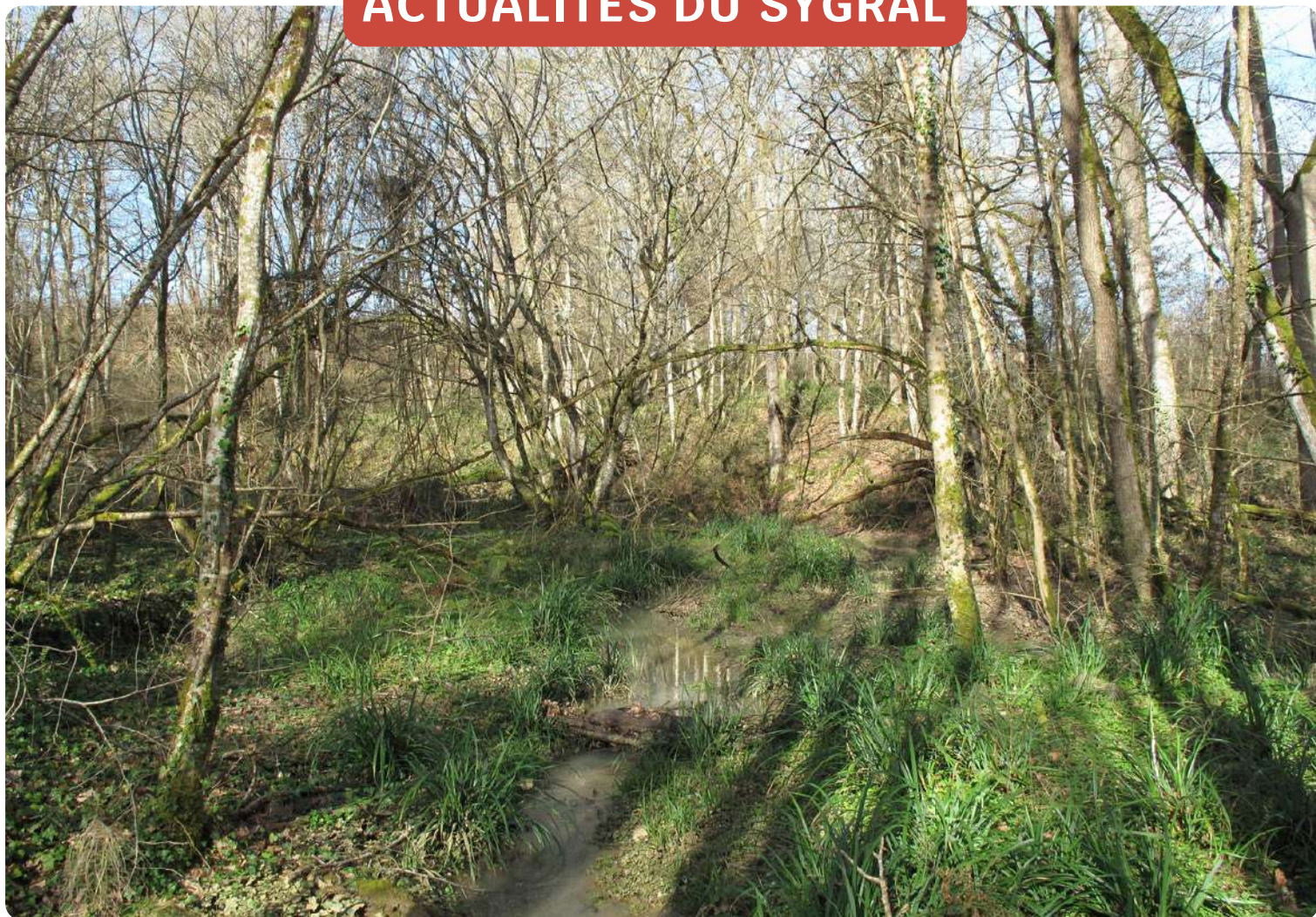


Après travaux

#### Retrait d'embâcles - Gimone à Montiron (32)



# ACTUALITÉS DU SYGRAL



## NOUVEAU SITE INTERNET

Suite à la refonte de son identité visuelle, avec l'aide d'une entreprise spécialisée en communication, le nouveau site internet du SYGRAL est consultable à l'adresse suivante <https://sygral.fr> ou en scannant le QRCode ci-dessous.

ACCÉDER AU SITE INTERNET



## PRISE DE POSTE SUR LE SECTEUR "ARRATS AVAL"

Début novembre, Anna MANSUY, nouvelle technicienne référente sur le secteur "Arrats aval" a intégré l'équipe technique du SYGRAL. Pour toutes questions en lien avec les cours d'eau et les zones humides du territoire, n'hésitez pas à la contacter aux coordonnées suivantes :

**Anna MANSUY**

Email : [a.mansuy@sygral.fr](mailto:a.mansuy@sygral.fr)

## RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

Les élus membres du comité syndical du SYGRAL se sont réunis le lundi 17 mars pour prendre connaissance et valider le rapport d'orientations budgétaires. Ce dernier porte sur les évolutions prévisionnelles en matière budgétaire et comptable ainsi qu'au niveau des ressources humaines. Cette étape est obligatoire avant le vote du budget.

Le prochain comité syndical aura lieu le lundi 14 avril et sera consacré au vote du budget.



**NATURA 2000**



## UN RÉSEAU DE SITES PROTÉGÉS

### QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Le réseau **Natura 2000** est un dispositif européen visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. La mise en application de la **Directive Oiseaux** date de 1979 et la **Directive Habitats** date de 1992.

Ce réseau vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

En Europe, le réseau Natura 2000 représente 26 935 sites dont 1 756 en France. Ils couvrent près de 13 % du territoire terrestre métropolitain.

### CONFLUENCES GARONNE

Les confluences des cours d'eau du SYGRAL avec la Garonne sont concernées par un site Natura 2000 superposant une zone spéciale de conservation (Directive Habitats) et une zone de protection spéciale (Directive Oiseaux).

La zone spéciale de conservation nommée **Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste** s'étend le long de la Garonne incluant le lit mineur et une partie de son lit majeur entre les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

La zone de protection spéciale Garonne aval est constituée du lit mineur et du lit majeur de la Garonne entre les communes de Muret et Moissac. Le périmètre de cette partie large suit les limites du Domaine Public Fluvial et concerne le dernier kilomètre des cours d'eau du SYGRAL se jetant dans la Garonne. La zone dispose d'une biodiversité remarquable grâce aux zones de ripisylve et autres zones humides intéressantes en lien avec fleuve.



**Le site Natura 2000 des Vallée et Coteaux de la Lauze**, est situé en totalité sur le département du Gers dans la petite région des coteaux du Haut-Astarac. Il s'étend sur 5 400 ha et concerne 3 rivières : la Gimone, la Lauze et l'Arrats.

Ce site est divisé en trois entités :

- au sud de la zone, une entité composée de chênaies-charmaies associées à des prairies naturelles et landes, en bordure rive droite de la retenue de l'Astarac (zone en totalité sur le bassin versant de l'Arrats) ;
- à l'est de la zone, une entité bocagère le long de la Gimone (zone en totalité sur le bassin versant de la Gimone) ;
- la zone centrale comprenant les coteaux et la vallée de la Lauze et complétée au Nord-Est de coteaux de la vallée de l'Arrats, très riche en landes, pelouses à orchidées et prairies.



## COTES DE BIEL ET DE MONTOUSSE

Situé sur le département de la Haute-Garonne, **le site Natura 2000 Côtes de Biel et de Montoussé** s'étend sur 98 hectares, il est représentatif de milieux bocagers sur coteaux secs. Les milieux ouverts riches de nombreuses espèces d'orchidées cohabitent harmonieusement avec des landes à Genévrier commun et avec de vieux arbres (vieux chênes), habitats d'une entomofaune xylophage et saproxylophage diversifiée. Ce petit ensemble de coteaux et de vallons se compose de terrains avec prairies humides, de landes sèches à genévriers et de bosquets de chênes pubescents ou pédonculés



## L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC LOMAGNE

**PRÉSIDENT :** Guy MANTOVANI - **COORDONNATEUR :** Christophe SABATIER

**ASSISTANTE DE GESTION :** Maryline BOURQUIN

### TECHNICIEN(NE)S DE RIVIÈRES

Amandine TORRAILLE, référente sur le secteur "Arrats Gimone amont"

Anna MANSUY, référente sur le secteur "Arrats aval"

Delphine GONI-LIZOAIN, référente sur le secteur "Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud"

Sandrine ESCLAMADON, référente sur le secteur "Gimone aval"

Quentin CHIMIRRI, référent sur le secteur "Ayroux Sère Saint-Michel"

**Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne**

**7 Place de la Halle • 32120 SOLOMIAC**

**contact@sygral.fr • 05 32 26 34 00**

**www.sygral.fr**